



FPHI - FORMATION PERIODIQUE HORS IMAGERIE Typologie 7

Objectifs de la formation :

Se mettre en conformité avec l'obligation réglementaire de formation

Prérequis :

Avoir suivi avec succès une vérification renforcée de leurs antécédents. Certification DGAC en cours de validité

Personnels concernés :

Toute personnes titulaire d'une certification d'agent de sûreté

Durées et nombre de stagiaires :

14h + 15 mn d'évaluation

Soit 14h15 au total

02 stagiaires minimum

12 stagiaires maximum

Validation de la formation :

Partie théorique : QCU/QCM

Partie pratique : évaluation continue

Note minimale : 12/20

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Support PowerPoint, exercices, films

Vidéoprojecteur, tableau blanc

Mise en situation, exercices de progression

Retour d'expérience

Formation dispensée par un instructeur certifié DGAC

Méthodes pédagogiques :

Affirmative, interrogative et active

Validité de la formation :

1 an

Accessibilité :

Formation accessible aux personnes avec un handicap



Tarif session :

Sur devis

Délais d'accès :

Entre 7 et 30 jours à compter de la signature du devis

SERIS Academy Airport - Organisme de Formation

6 rue du Général de Larminat - 75015 PARIS

E-mail : contact@seris.fr | www.seris.fr

S.A.S. SERIS Academy – SERIS Academy Airport au capital de 10 000 euros - R.C.S. PARIS 989 584 545

Siège Social : 6 rue du Général de Larminat - 75015 PARIS. SIRET 989 584 545 00010 - APE 8559 A

Etablissement secondaire : 9 allée des Impressionnistes - 93420 VILLEPINTE. SIRET 989 584 545 00028



**Indicateurs :**

Taux de satisfaction : à venir

Taux de réussite : à venir

Taux d'insertion : à venir

Déroulé de la session de formation :**Accueil :**

Présentation et déroulement de la session.

Objectifs pédagogiques généraux :**11.2.2 :**

- ◆ Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles ;
- ◆ Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation ;
- ◆ Connaissance de la menace interne et la radicalisation ;
- ◆ Connaissance du cadre juridique et des prescriptions légales applicables pour la sûreté de l'aviation civile
- ◆ Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté ;
- ◆ Connaissance des procédures de notification
- ◆ Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté ;
- ◆ Aptitude à identifier les articles prohibés ;
- ◆ Connaissance de la façon dont le comportement humain et les réactions peuvent affecter les performances en matière de sûreté ;
- ◆ Capacité à communiquer avec clarté et assurance ;

11.2.3.1 IFPBC :

- ◆ Compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'inspection/filtrage ;
- ◆ Connaissance des motifs d'exemptions de l'inspection/filtrage et des procédures spéciales de sûreté ;
- ◆ Capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles ;
- ◆ Connaissance des techniques de palpation ;

11.2.3.1 IFBS :

- ◆ Compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'inspection/filtrage ;
- ◆ Compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'inspection/filtrage ;
- ◆ Aptitude à faire fonctionner les équipements de sûreté utilisés ;
- ◆ Aptitude à interpréter correctement les images produites par l'équipement de sûreté (EDS3) ;

SERIS Academy Airport - Organisme de Formation

6 rue du Général de Larminat - 75015 PARIS

E-mail : contact@seris.fr | www.seris.fr

S.A.S. SERIS Academy – SERIS Academy Airport au capital de 10 000 euros - R.C.S. PARIS 989 584 545

Siège Social : 6 rue du Général de Larminat - 75015 PARIS. SIRET 989 584 545 00010 - APE 8559 A

Etablissement secondaire : 9 allée des Impressionnistes - 93420 VILLEPINTE. SIRET 989 584 545 00028





- ♦ Connaissance des techniques de fouille manuelle ;
- ♦ Connaissance des exigences de protection pour le fret et le courrier et p) connaissance des exigences applicables au transport ;
- ♦ Connaissance des exigences d'inspection/filtrage applicables au fret et au courrier, et des procédures spéciales de sûreté ;

11.2.3.3 AB/AF :

- ♦ Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, [...]; [COMAT-COMAIL, AB, FA]
- ♦ Aptitude à identifier les articles prohibés ;
- ♦ Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés ; [AVEC RX]
- ♦ Connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/filtrage utilisés ;

11.2.3.4 IFV :

- ♦ Connaissance des prescriptions légales applicables aux inspections de véhicules, notamment les exemptions et les procédures spéciales de sûreté ;
- ♦ Capacité à effectuer des inspections de véhicules d'un niveau suffisant pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés ;

11.2.3.5 :

- ♦ Connaissance des prescriptions légales en matière de contrôle d'accès, notamment des exemptions et des procédures spéciales de sûreté ET d) connaissance des procédures de contrôle d'accès ;
- ♦ Connaissance des autorisations, y compris des titres de circulation et des laissez-passer de véhicules donnant accès aux zones côté piste et capacité à identifier ces autorisations

Evaluation sommative

Examen de fin de formation sous forme de QCU

Evaluation pratique : mise en situation

Blocs de compétences :

- ♦ 11.2.2
- ♦ 11.2.3.1 IFPBC
- ♦ 11.2.3.1 IFBS
- ♦ 11.2.3.3
- ♦ 11.2.3.4
- ♦ 11.2.3.5